



Comment refaire sa vie ...

Par **jenigie**, le **01/03/2009** à **20:11**

bonjour,rnrnje suis séparée du père de ma fille en mai 2006 et j'ai rencontré un homme qui habite à paris, voulant refaire ma vie et habiter avec lui, j'aimerais savoir ce que je dois faire, car le père habite en banlieue parisienne (pour l'instant à 2 minutes de chez moi) et qu'il refusera que je déménage meme si ce n'est qu'a 20 km de chez lui.rnMerci pour toutes vos réponses et vos eventuelles expériences.

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **20:49**

Bonsoir,rnrnCe serait bien d'engager une procédure de divorce pour officialiser la séparation.rnrnPar ailleurs, puisque vous êtes séparés depuis 2006, il n'a rien à vous imposer.rnrnCordialement

Par **jenigie**, le **02/03/2009** à **09:27**

Bonjour Paula,rnrnEn faite, je n'etais pas mariée donc on c'est séparé et on a fait une requete au juge des affaires familiales.rnJusqu'a présent tous ce passait bien, puisque nous habitons a 2 minutes l'un de l'autre et qu'il voit sa fille comme le jugement le stipule.rnrnMaintenant, que j'aimerais refaire ma vie et habiter a 20 km de chez lui, lui pose un probleme car il ne pourra plus aller chercher sa fille les mardi et jeudi a l'ecole.rnrnQue dois je faire ? Es ce que cela veut dire que je n'ai pas le droit de déménager et que je dois rester ?

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **12:24**

Bonjour,rnrn20 KM, ce n'est pas très loin. Mais, puisqu'il y a des difficultés, saisissez le JAF pour qu'il statue à nouveau en tenant compte de l'éloignement.rnrnVous avez tout à fait le droit de déménager, même à 600 Km.rnrnCordialement